

Producteur : Angel Moioli
EARL Champignonnière des Carrières
78740 Èvecquemont
Réfêrente : Myriam Mêrametdjian
Courriel : pepon2@free.fr

Adhêrent(es) de l amap des radis en êventail

Nom et prênôm :
Courriel :
Têlêphone :

Adhêsion pour (**cochez la ou les cases choisies**) :

Champignons variês (pleurotes, paris, shiitakês) : un panier (154 €) un double panier (308 €)

Champignons de Paris seulement : un panier (132 €) un double panier (264 €)

Les signataires du prêsent contrat s'engagent, pour la pêriode du 3 janvier au 19 dêcembre 2023, à respecter les principes et engagements dêfinis ci-aprês, à savoir :

Engagement de l'adhêrent : prêfinancer la production ; assurer une permanence de distribution ; gêrer son panier (partage êventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagement du champignonniste partenaire :

- Livrer des champignons cultivês en agriculture biologique (suivant la possibilitê qu'offre la filiêre) et selon une production respectant les principes de la charte des Amap ;
- Être prêsent aux distributions, donner rêguliêrement des nouvelles sur l'avancêe des cultures ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des mêthodes de travail.

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bênéfices naturels liês à l'activitê agricole (alêas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrês.

Planning des livraisons

Le prêsent contrat est passê pour la fourniture d'un panier de champignons par le producteur à l'adhêrent tous les 15 jours du 4 janvier au 6 dêcembre 2023 inclus. Le volume du panier, quelle que soit la variêtê de champignon, sera sur une base de 500 g. Cela correspond à un plat pour deux personnes.

Les dates de livraison sont les suivantes : 4, 18 janvier ; 1er 15 fêvrier ; 1er 15, et 29 mars ; 12 et 26 avril ; 10 et 24 mai ; 7 et 21 juin ; 5 juillet ; 13 et 27 septembre ; 11 et 25 octobre ; 8 et 22 novembre ; 6 et 20 dêcembre. Soit 22 distributions.

Le champignonniste peut modifier le calendrier en fonction de ses difficultês.

Modalitê de paiement

Le paiement sera effectuê obligatoirement par 3 chèques d'êgal montant à l'ordre de EARL Champignonnière des Carrières.

Premier chêque encaissê en fêvrier : banque : ; n° ; montant : .

Deuxiême chêque encaissê en mai : banque : ; n° ; montant : .

Troisiême chêque encaissê en mai : banque : ; n° ; montant : .

Aucune rêsiliation de l'adhêrent en cours de contrat ne pourra être acceptêe, aucun remboursement ne sera donc effectuê sur la somme restant due.

Distribution des paniers

Les champignons sont livrês (en sacs de 500 g) lors des distributions de lêgumes au marchê couvert de Vanves, de 18 h 30 à 20 heures, rue Antoine-Frattacci.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, ...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une rêunion spêcifique, rêunissant les adhêrents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservê au siêge de l'association. Une copie pourra être dêlivrêe sur demande.

Fait à Vanves, le 29 novembre 2022

Nom, prênôm et signature de(s) l'adhêrent(es) :

Nom, prênôm et signature du producteur : Angel Moioli, pour la champignonniêre :